



COMMUNIQUE DE PRESSE

Tous les pédagogues le savent, c'est en parlant qu'on apprend une langue et c'est par l'usage qu'on acquiert la compétence de locuteur.

Nos langues sont déjà en régime d'interdiction d'usage pour tout ce qui est, juridique, administratif, de liberté très limitée dans la sphère économique et dans l'audiovisuel public. Maintenant leur usage est interdit en milieu scolaire, ce qui avec tous les interdits précités, est le dernier coup porté afin de s'assurer qu'il n'y aura plus de locuteurs.

Les Parlementaires ont souhaité à une large majorité que les écoles publiques puissent bénéficier du système immersif que nous avons mis en place depuis plus d'un demi-siècle dans le réseau des écoles associatives. Un système qui a fait ses preuves et est reconnu pour ses très bon résultats. Une méthode pédagogique efficace pour nos langues tout en assurant la maîtrise du français.

Or, c'est par des basses manœuvres que le ministre de l'Education nationale, Jean-Michel Blanquer, ennemi des langues autochtones, a non seulement censuré cette possibilité offerte aux écoles publiques, mais a condamné à mort les écoles associatives et les langues qu'elles portent. Alors que le souhait des deux chambres était d'obtenir une réelle avancée pour les langues dites régionales, le Conseil Constitutionnel a signé leur arrêt de mort, contre la volonté démocratique du Parlement.

Une décision non fondée, radicale, d'une violence inouïe, qui cherche non seulement à éradiquer nos langues, mais également nos identités et nos cultures. Aucun signe, aucun accent des langues autochtones dites régionales n'est toléré. Il s'agit bien d'épuration linguistique. Le Conseil Constitutionnel garant des libertés, s'attaque aux droits fondamentaux, à la liberté d'enseignement, à la liberté d'expression des enfants. Et c'est une décision sans appel.

Au même moment, l'État finance un grand nombre d'établissements scolaires à l'étranger, tous immersifs, de la maternelle au lycée. Mais dans nos territoires, dans leurs écosystèmes d'origine, nos langues n'auront donc plus la possibilité d'utiliser la méthode pédagogique efficace pour essayer d'avoir un avenir : l'immersion.

Ceci au moment où nos cartes d'identités s'écrivent en anglais, ou des cursus entiers exclusivement en anglais sont organisés par l'État ou conventionnés par lui. A l'heure où l'anglais est devenu obligatoire dans tous les cursus d'enseignement. Mais pour l'anglais, ce n'est pas anticonstitutionnel...

C'est une décision intolérable, caractéristique d'un comportement colonial : les langues autochtones et historiques doivent être éliminées.

L'article 2 de la Constitution a été modifié en 1992 à l'occasion de la révision Maastricht. Il y a été proclamé solennellement que jamais au grand jamais il ne servirait contre les langues régionales mais seulement pour protéger le français de l'anglais. On voit ce qu'il en est.

L'ajout de l'Art 75-1 fut également une tromperie à l'égard du Parlement puisqu'il visait à corriger par la Constitution elle-même les excès d'interprétation de l'article 2 modifié. Cette décision montre qu'il n'en est rien.

Il faut donc que l'article 2 soit modifié pour faire cesser le linguicide des langues autochtones du territoire. Nous appelons l'ensemble des personnes concernées par la diversité linguistique et culturelle à agir dans ce sens et particulièrement les Parlementaires. La défense de la diversité ne se divise pas, elle vaut pour l'ensemble du vivant, elle vaut pour toutes les langues, toutes les cultures.

Nous entendons donc continuer poursuivre notre action qui est bénéfique pour nos langues et bénéfique pour le niveau des élèves en français comme l'a démontré une étude comparative récente de l'Académie de Bordeaux.

Non. On ne se laissera pas faire. C'est le poing levé que Basques, Bretons, Alsaciens-Mosellans, Corses, Catalans et Occitans, répondront à cette sentence sans appel autant qu'il le faudra et pour commencer samedi prochain 29 mai dans les différentes régions.

Contacts :

Jean-Sébastien HAYDN La Bressola 06 07 90 93 33

Peio JORAJURIA Seaska 06 30 13 90 54

Yann UGUEN Diwan 06 95 29 21 15

Karine SARBACHER A.B.C.M. Zweisprachigkeit 06 72 91 36 28

Jean-Louis BLENET Calandreta 06 87 84 78 91

Ghjisepu TURCHINI Scola Corsa 06 16 96 26 57